



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

école des hautes études en santé publique

Question écrite n° 5701

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 3 octobre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport intitulé « Fonder l'école des hautes études en santé publique ». Il est notamment recommandé de favoriser la constitution d'un noyau dur fondateur du réseau d'enseignements voulu par le législateur. À cet effet, le rapport préconise d'inciter fortement au rapprochement des équipes les plus fortement constituées dans le domaine de l'épidémiologie et dans celui du management et des politiques de santé. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La constitution d'un noyau fondateur du réseau d'enseignements de l'EHESP avance très positivement sur la base d'une demande d'habilitation de trois masters associant des enseignants de nombreuses universités et écoles françaises ou internationales notamment dans le domaine épidémiologique, du management et des politiques de santé. Des travaux sont en cours en vue d'une accréditation d'école doctorale qui prendrait appui sur un partenariat de différents domaines de la santé publique dont notamment l'épidémiologie, le management, les politiques de santé. En outre, seront mis en place des centres de recherches transversaux et interdisciplinaires associant l'IEP de Paris dans le domaine des politiques publiques, le CNRS dans le domaine de l'analyse et la régulation du risque sanitaire, l'IRD (Montpellier) dans le domaine de la mondialisation et de la santé, les CHU et l'Inserm dans le domaine de la santé fondée sur les preuves (épidémiologie) et de la santé environnementale.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5701

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5941

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3096